

Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : P25/LABAT/1426
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 – Février 2016
Date du repérage : 01/07/2025
Heure d'arrivée : 09 h 30
Temps passé sur site : 03 h 00

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Gironde**
Adresse : **12 Rue de Lurbe**
Commune : **33000 BORDEAUX**
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

.....
Section cadastrale KW, Parcelle(s) n° 164

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

- Présence de traitements antérieurs contre les termites**
 Présence de termites dans le bâtiment
 Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 131-3 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 01/11/2006

Documents fournis:

..... **Néant**

Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage :

..... **Habitation (maison individuelle)**
..... **Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 131-5 du CCH :
..... **Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral.**

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom : **M./Mme LABAT**

Adresse :

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**

Nom et prénom : **M./Mme LABAT**

Adresse :

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **Teddy ARDOUIN**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **PYTHEAS**

Adresse : **19 rue Francisco Ferrer**
33700 MERIGNAC

Numéro SIRET : **52441025500037**

Désignation de la compagnie d'assurance : ... **AXA**

Numéro de police et date de validité : **10513098404 - 01/10/2025**

Certification de compétence **C3276** délivrée par : **LCC QUALIXPERT**, le **22/07/2020**

D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

Sous-Sol - Cave

Rez de chaussée - Entrée

Rez de chaussée - Véranda

Rez de chaussée - Cuisine

Rez de chaussée - Séjour

Rez de chaussée - Placard 1

Rez de chaussée - WC

Rez de chaussée - Dgt.

Rez de chaussée - Garage

Rez de chaussée - Chai

Étage 1 - Palier 1

Étage 1 - Dgt.1

Étage 1 - Chambre 1

Étage 1 - Salle de bains

Étage 1 - WC 2

Étage 1 - Cuisine 2

Étage 1 - Chambre 2

Étage 1 - Chambre 3

Étage 1 - Placard 2

Étage 2 - Palier 2

Étage 2 - Dgt. 2

Étage 2 - Chambre 4

Étage 2 - Cuisine 3

Étage 2 - Salle d'eau

Étage 2 - Pièce 1

Étage 2 - Chambre 5

Étage 2 - Chambre 6

Étage 2 - Placard 3

Étage 3 - Palier 3

Étage 3 - Cuisine 4

Étage 3 - Grenier

Étage 3 - Salle d'eau/WC

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Sous-Sol		
Cave	Sol - Terre Mur - pierres Plafond - pierres	Absence d'indice *
Rez de chaussée		
Entrée	Sol - Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Porte 1 - B - Bois et Peinture Porte 2 - C - Bois et Peinture Porte 3 - C - Bois et Peinture Porte d'entrée - A - Bois et Peinture	Absence d'indice *
Véranda	Sol - Carrelage Mur - A, B, C, D - pierres Plafond - polycarbonate Fenêtre - C - Aluminium Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indice *
Cuisine	Sol - Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture Plafond - Bois et Peinture Plinthes - Carrelage Fenêtre - C - Bois et Peinture Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indice *
Séjour	Sol - Carrelage Mur - A, B - pierres Mur - C - Plâtre et Tapisserie Mur - D - pierres Mur - E, F - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Fenêtre 1 - B - Bois Fenêtre 2 - B - Bois Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - B - Bois et Peinture Porte 3 - D - Bois et Peinture Porte 4 - F - Bois et Peinture	Absence d'indice *
Placard 1	Sol - Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie Plafond - Bois et Peinture	Absence d'indice *

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Plinthes - Carrelage Porte - A - Bois et Peinture	
WC	Sol - Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et Moquette collée Plafond - Bois et Moquette collée Plinthes - Carrelage Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indice *
Dgt.	Sol - Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - D - Bois et Peinture Escalier balustre - Métal et Peinture	Absence d'indice *
Garage	Sol - Béton Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - C - Bois	Absence d'indice *
Chai	Sol - Béton Mur - A, B, C, D - pierres Plafond - Bois Fenêtre - A - Métal et Peinture Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indice *
Étage 1		
Palier 1	Sol - Parquet Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Porte 1 - B - Bois et Peinture Porte 2 - D - Bois et Peinture Porte 3 - D - Bois et Peinture Escalier balustre - Métal et Peinture	Absence d'indice *
Dgt.1	Sol - Parquet Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - B - Bois et Peinture Porte 3 - C - Bois et Peinture	Absence d'indice *
Chambre 1	Sol - Parquet Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre avec volets - C - PVC et Peinture Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indice *
Salle de bains	Sol - Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture et faïence Plafond - Plâtre et Peinture Fenêtre - B - PVC Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indice *
WC 2	Sol - Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre - C - PVC Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indice *
Cuisine 2	Sol - Parquet et Moquette collée Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre avec volets - D - PVC Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indice *

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Porte 2 - B - Bois et Peinture	
Chambre 2	Sol - Parquet et Moquette collée Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre avec volets 1 - E - PVC Fenêtre avec volets 2 - E - PVC Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indice *
Chambre 3	Sol - Parquet Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre avec volets - C - PVC Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - A - Bois et Peinture	Absence d'indice *
Placard 2	Sol - Parquet et Moquette collée Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indice *
Étage 2		
Palier 2	Sol - Sol plastique Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Porte 1 - B - Bois et Peinture Porte 2 - D - Bois et Peinture Porte 3 - D - Bois et Peinture	Absence d'indice *
Dgt. 2	Sol - Parquet et Moquette collée Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - B - Bois et Peinture Porte 3 - C - Bois et Peinture	Absence d'indice *
Chambre 4	Sol - Parquet et Moquette collée Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre avec volets - C - PVC Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - C - Bois et Peinture Cheminée - D - pierres et Peinture	Absence d'indice *
Cuisine 3	Sol - Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre - B - PVC Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indice *
Salle d'eau	Sol - Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture et faïence Plafond - Plâtre et Peinture Fenêtre - C - PVC Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indice *
Pièce 1	Sol - Parquet et Moquette collée Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre avec volets - D - PVC Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indice *
Chambre 5	Sol - Sol plastique Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre - C - PVC	Absence d'indice *

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Porte - A - Bois et Peinture	
Chambre 6	Sol - Parquet Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre 1 - C - PVC Fenêtre 2 - C - PVC Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - A - Bois et Peinture	Absence d'indice *
Placard 3	Sol - Parquet Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indice *
Étage 3		
Palier 3	Sol - Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - C - Bois et Peinture Escalier balustre - Métal et Peinture	Absence d'indice *
Cuisine 4	Sol - Sol plastique Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture et faïence Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre - D - PVC Porte - A - Bois et Peinture Cheminée - C - pierres et Peinture	Absence d'indice *
Grenier	Sol - bois Mur - A, B, C, D - pierres Plafond - Bois et Peinture Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indice *
Salle d'eau/WC	Sol - Carrelage Mur - A, B, C, D - Plâtre et faïence Plafond - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Fenêtre - A - Bois et Peinture Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indice *

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

* Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

E. – Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricoles**, appartiennent au genre Nasutitermes présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,

- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels réglementaires :

L 131-3 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de mэрule sont identifiés, un arrêté préfectoral, consultable en préfecture, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones de présence d'un risque de mэрule.

Article L126-24 du CCH : En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans une zone délimitée en application du premier alinéa de l'article L. 131-3, un état relatif à la présence de termites est produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 271-4 à L. 271-6.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Rez de chaussée - Chai	Sol - Béton Mur - A, B, C, D - pierres Plafond - Bois Fenêtre - A - Métal et Peinture Porte - A - Bois et Peinture	Présence d'indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique du bois, ---- Insectes à larves xylophages ----: altérations dans le bois
Étage 3 - Grenier	Sol - bois Mur - A, B, C, D - pierres Plafond - Bois et Peinture Porte - A - Bois et Peinture	Présence d'indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique du bois, ---- Insectes à larves xylophages ----: altérations dans le bois

Note 1 : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

I. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L131-3, L126-6, L126-24 et R. 126-42, D126-43, L 271-4 à 6 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de

bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
- À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

En présence du propriétaire

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Néant

J. – VISA et mentions :

Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.126-4 et L.126-5 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT 17 Rue des Capucins 81100 CASTRES (détail sur www.info-certif.fr)

Visite effectuée le **01/07/2025**.

Fait à **BORDEAUX**, le **01/07/2025**

Par : Teddy ARDOUIN

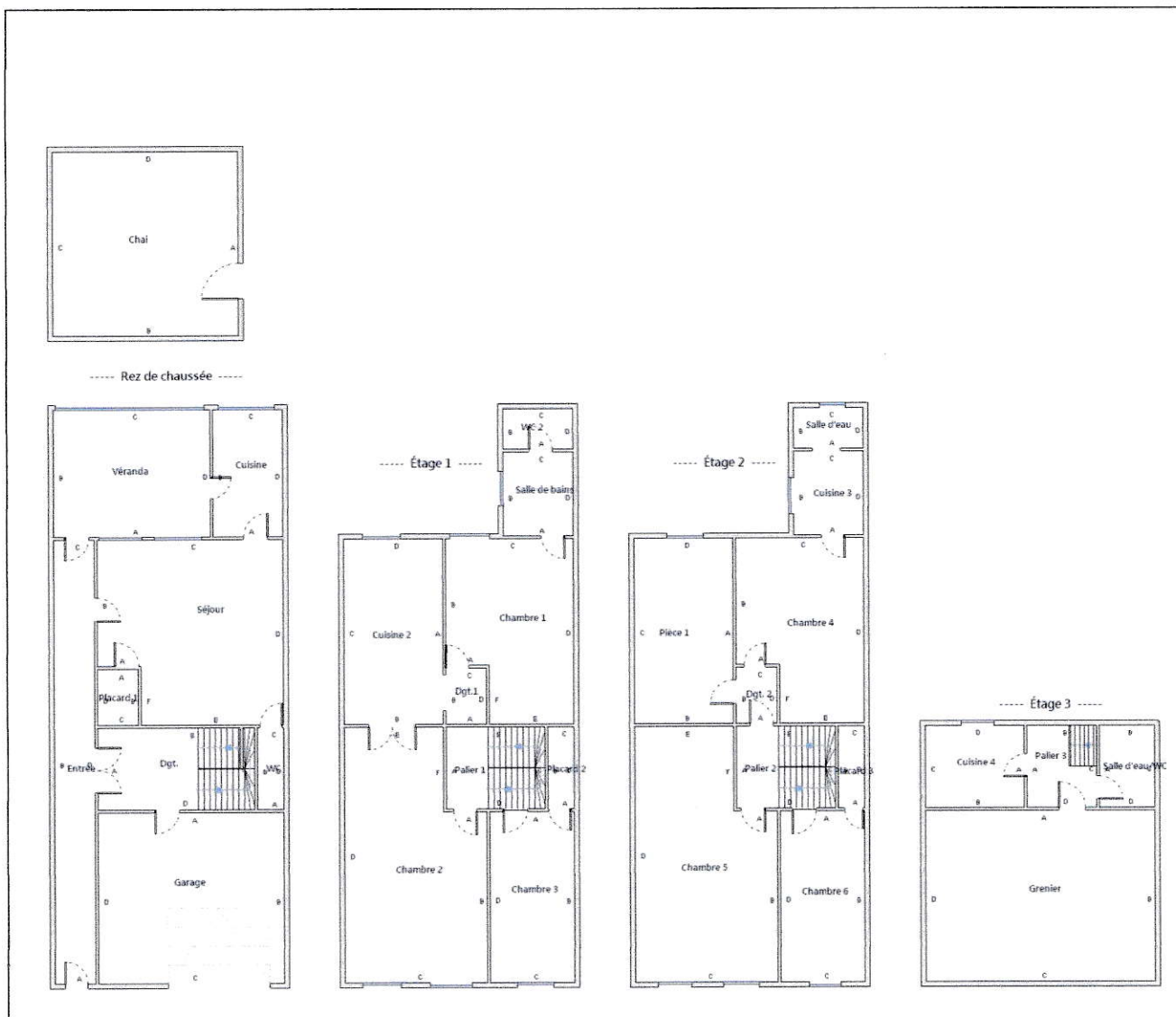


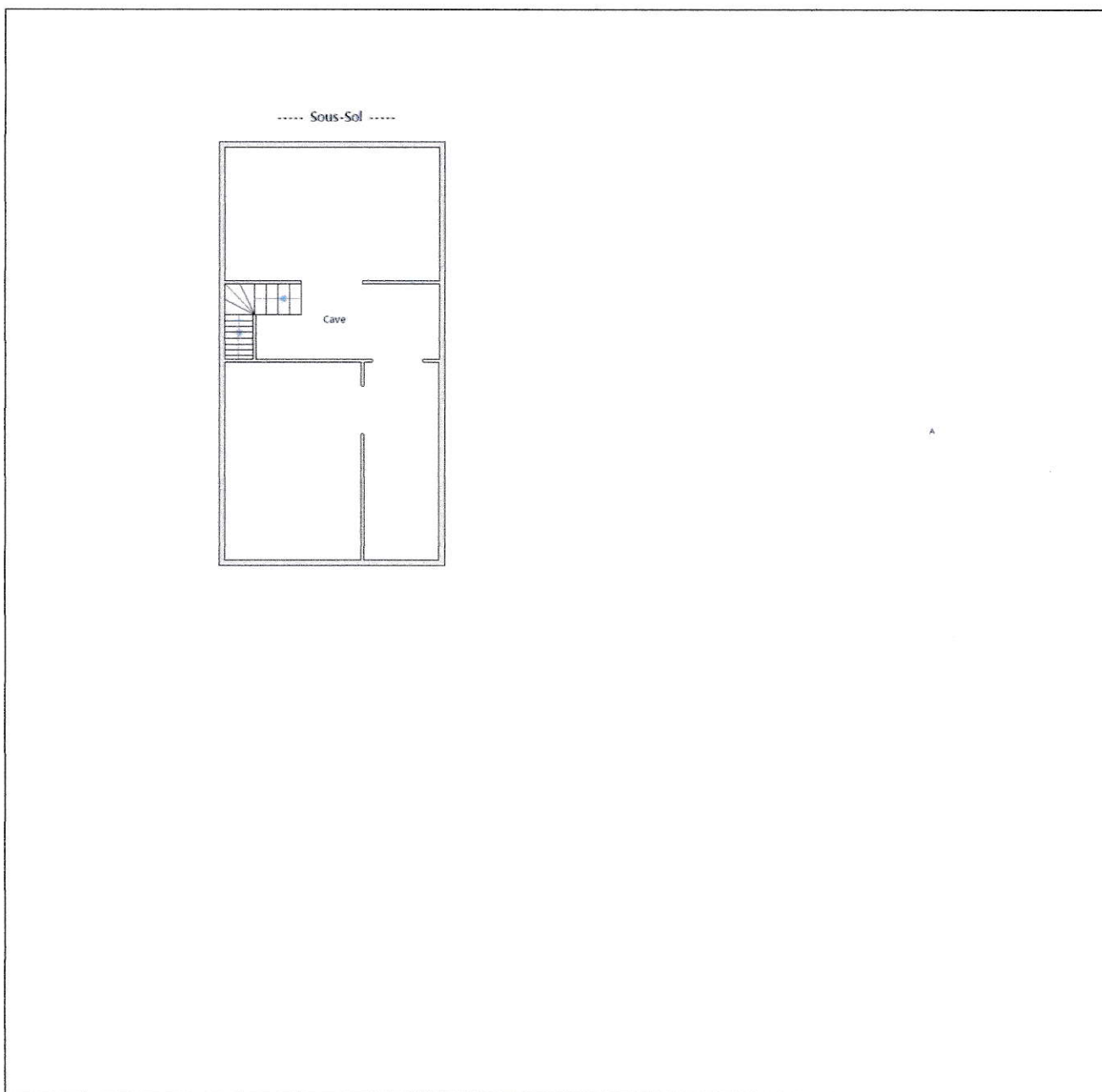
Cachet de l'entreprise



Bureau PYTHEAS
SARL au capital de 5000€
19 rue Francisco Ferrer
33700 MERIGNAC
Siret : 524 410 255 00037

Annexe – Croquis de repérage





Annexe – Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l’honneur

Aucun document n'a été mis en annexe